



**CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

Liste détaillée des postes disponibles pour 2020-2021

Comités, conseils et commissions de l'Université Laval

Groupes de travail et comités de la CADEUL

Caucus des associations étudiantes

Session d'été 2020

Liste détaillée des postes disponibles

Introduction	3
Comités, conseils et commissions de l'Université	3
Conseil d'administration – deux postes disponibles.....	3
Conseil universitaire – deux postes disponibles.....	4
Commission des affaires étudiantes – deux postes disponibles	5
Commission des études – un poste disponible.....	5
Comité d'application des droits des étudiants et des étudiantes – trois postes disponibles	6
Comité de discipline – quinze à vingt postes disponibles.....	6
Comité-conseil de la Bibliothèque – un poste disponible	6
Comité d'évaluation de l'implication étudiante – un poste disponible.....	6
Comité-conseil étudiant du programme Mon équilibre UL – deux postes disponibles.....	7
Comité de prévention du suicide – un poste disponible	7
Comité consultatif étudiant du SPLA – deux postes disponibles.....	7
Comité-conseil en lien avec la politique relative aux étudiant-e-s parents – un poste disponible	8
Groupes de travail et comités de la CADEUL	9
Comité d'enquête – un poste disponible.....	9
Comité institutionnel de protection de l'environnement – deux postes disponibles	9
Comité de réflexion sur le pouvoir des membres – sept postes disponibles	9
Comité de sélection de la présidence d'assemblée – un poste disponible.....	9
Comité du plan de développement – deux postes disponibles.....	10

Introduction

La participation étudiante représente un élément essentiel, la pierre d'assise de la vision de l'Université défendue par les étudiantes et les étudiants de l'Université Laval. Il est donc primordial, chaque année, d'élire des représentantes et des représentants au sein des instances universitaires. De plus, l'implication des membres est primordiale à la vie démocratique de la CADEUL, non seulement lors des instances que sont le caucus et le conseil d'administration, mais également à l'intérieur des comités et des groupes de travail.

Comités, conseils et commissions de l'Université

Conseil d'administration (2 postes)

Le conseil d'administration est l'instance décisionnelle chargée de superviser les affaires de l'Université Laval. La *Charte de l'Université* lui attribue autorité sur toute question non dévolue au Conseil universitaire. Les *Statuts* lui donnent notamment les mandats suivants :

- Superviser l'administration générale des affaires de l'Université;
- Décider des politiques générales de l'Université et des projets d'intérêt majeur pour son développement;
- Adopter les règlements universitaires;
- Créer, fusionner ou supprimer les unités d'enseignement ou de recherche, de même que les services universitaires, et déterminer leurs responsabilités;
- Procéder aux nominations qui lui sont réservées, notamment au sein de la haute administration universitaire;
- Approuver les conventions collectives;
- Adopter les prévisions budgétaires et le budget de l'Université;
- Désigner le vérificateur et approuver les états financiers vérifiés.

Les rencontres se déroulent **un mercredi par mois**. Des séances spéciales téléphoniques sont parfois ajoutées au calendrier. En outre, traditionnellement lors des séances du caucus des associations, une des deux personnes nommées par la CADEUL viennent informer les associations sur les décisions du conseil d'administration de l'Université.

Les personnes désignées pour siéger au conseil d'administration de l'Université doivent par ailleurs faire preuve d'indépendance et s'engager à agir avant tout dans l'intérêt général de l'Université Laval. Afin de garantir cette indépendance, les personnes élues ne pourront siéger au sein de la Confédération pour la durée de leur mandat.

Conseil universitaire (2 postes)

Le conseil universitaire est l'instance supérieure de l'Université en matière d'affaires académiques. Les *Statuts* de l'Université lui définissent notamment les responsabilités suivantes :

- Créer les grades, diplômes et certificats;
- Adopter les programmes d'études;
- Adopter les règlements concernant les études, les grades, les diplômes et les certificats;
- Adopter les normes d'admission des étudiantes et des étudiants;
- Établir les critères de promotion des professeurs;
- Procéder aux nominations qui lui sont réservées;
- Reconnaître les centres de recherche et les instituts;
- Évaluer les programmes de formation et les centres de recherche reconnus;
- Donner son avis au conseil d'administration sur certaines responsabilités de ce dernier.

Les rencontres du conseil universitaire ont lieu **un mardi matin par mois**. Outre les deux personnes qui seront élues par le caucus des associations étudiantes au mois de septembre, la présidence de la Confédération et la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche siègent aussi au conseil universitaire.

Commission des affaires étudiantes (2 postes)

La commission des affaires étudiantes relève à la fois du conseil d'administration de l'Université et du conseil universitaire, selon qu'elle traite d'un sujet relevant de l'une ou l'autre de ces instances. Elle peut rendre des avis sur toute question intéressant l'ensemble des étudiantes et des étudiants. Parmi les questions sur lesquelles la commission s'est penchée au cours des dernières années, on trouve notamment :

- La conciliation entre les études et la vie étudiante;
- Le sentiment d'appartenance envers l'Université Laval;
- La persévérance et la réussite au premier cycle et aux études supérieures.

La Commission des affaires étudiantes comporte en outre deux caractéristiques particulières :

- La représentation étudiante et enseignante y est paritaire, avec sept étudiantes ou étudiants, six professeurs, et un chargé de cours;
- La Commission des affaires étudiantes est la seule à recevoir des mandats directement des associations étudiantes.

Parmi les sept postes étudiants, quatre sont réservés aux étudiantes et aux étudiants de premier cycle, et deux aux étudiantes et aux étudiants de deuxième et troisième cycle. Le dernier poste est comblé, en alternance, par une personne issue de ces deux catégories. Cette année, c'est au tour des étudiantes et des étudiants des cycles supérieurs de le combler.

Les séances de la commission ont lieu **deux jeudis matin par mois**, en alternance avec la Commission des études. En plus des trois ou quatre postes à combler en septembre, la vice-présidence aux affaires socioculturelles siège d'office à la commission.

Commission des études (1 poste)

La commission des études relève du conseil universitaire, et traite donc des affaires académiques liées à l'enseignement. Elle exécute les mandats qui lui sont confiés par le conseil universitaire et lui rend des avis, notamment sur les programmes d'études, la définition et l'application des normes universitaires, et la coordination de l'enseignement universitaire.

Les séances de la commission ont lieu **deux jeudi matin par mois**, en alternance avec la commission des affaires étudiantes. En plus du poste à combler en septembre, la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche siège d'office à la commission.

Comité d'application des droits des étudiants et des étudiantes (3 postes)

Le comité d'application des droits des étudiants et des étudiantes a été formé par l'adoption de la *Déclaration des droits des étudiants et des étudiantes*, en août 1989. Il a pour mandat de recevoir, à la demande du secrétaire général de l'Université, les plaintes liées à la *Déclaration* n'ayant pas été traitées de façon satisfaisante par les instances concernées. Il entend les parties, propose des moyens susceptibles de redresser la situation, et fait des recommandations au secrétaire général. Il s'agit donc, en quelque sorte, d'un comité d'appel avec pouvoir de recommandation.

Le comité est formé de sept personnes, dont la présidence du comité, deux professeurs, trois étudiantes ou étudiants, et un membre du personnel administratif. Sauf dans le cas de la présidence du comité, ces personnes sont choisies à tour de rôle pour participer aux séances du comité parmi quatre professeurs, six étudiantes ou étudiants (dont quatre de premier cycle) et deux membres du personnel administratif désignés.

Les séances ont lieu **au besoin**. Outre les trois postes en élections, la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche fait partie des quatre étudiantes ou étudiants de premier cycle habilités à siéger. Les personnes élues devront, entre autres, être familières ou se familiariser avec les différents règlements universitaires.

Comité de discipline (15 à 20 postes)

Un comité de discipline est formé parmi une banque de noms préétablie afin de juger, en première instance ou en appel, des infractions commises au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants*. Chaque comité est formé d'un membre externe possédant une formation juridique, d'un membre du personnel enseignant, d'un membre du personnel administratif et d'une étudiante ou d'un étudiant.

Les rencontres ont lieu **au besoin**. La CADEUL vise à soumettre les noms de quinze à vingt personnes.

Comité-conseil de la Bibliothèque (1 poste)

Ce comité donne son avis sur les budgets, reçoit les commentaires ou les plaintes des usagers et suggère des modalités de fonctionnement pour la Bibliothèque de l'Université Laval.

Les rencontres doivent avoir lieu **une fois par session, incluant la session d'été**.

Comité d'évaluation de l'implication étudiante (1 poste)

Ce comité est chargé d'établir les dispositions relatives au dépôt d'une demande de reconnaissance de l'implication étudiante, de procéder à l'évaluation des demandes, et de transmettre ses recommandations au vice-recteur aux études.

Ce comité se rencontre **deux fois par session**.

Comité-conseil étudiant du programme Mon équilibre UL (2 postes)

Le mandat du comité est de contribuer à orienter les choix du programme *Mon équilibre UL*, dont l'objectif est de : « Développer un projet global de promotion de la santé auprès des étudiants, et par extension du personnel, qui vise l'acquisition de saines habitudes de vie s'intégrant ainsi au volet social du développement durable ».

Ce comité est composé de :

- Deux représentantes ou représentants des étudiantes et des étudiants de premier cycle;
- Deux représentantes ou représentants des étudiantes et des étudiants de cycles supérieurs;
- Une personne de la Direction des services aux étudiants ou du Bureau de vie étudiante;
- Une personne du comité de gestion du programme Mon équilibre UL.

Un des membres du comité-conseil étudiant sera nommé pour faire partie du comité de gestion Mon équilibre UL. Il y a normalement **de deux à trois rencontres par session**.

Comité de prévention du suicide (1 poste)

Le comité de prévention du suicide a pour principale mission de prévenir le suicide auprès de la communauté étudiante. Le comité a comme mandat de créer un lieu d'échange et de support concernant la problématique du suicide chez les étudiantes universitaires, d'agir comme organisme conseil auprès de l'entourage des étudiants qui songent au suicide, planifier des activités de prévention, d'intervention et de postvention et de mettre à jour et faire connaître les ressources existantes concernant la problématique du suicide.

Le comité se réunit environ **6 fois par année** et une étudiante ou un étudiant du premier cycle y siège.

Comité consultatif étudiant du SPLA (2 postes)

Le comité consultatif appuie le Service de placement (SPLA) dans sa prise de décisions. Il joue un rôle de générateur d'idées et l'aide à piloter certains projets. Le comité consultatif est composé d'étudiants et de membres du personnel du SPLA. Il permet au Service de placement d'évaluer la qualité de son offre de service et de consulter les étudiants sur des projets ayant un fort impact sur leur avenir professionnel et sur leur employabilité.

Les membres étudiants agissent comme agentes et agents de liaison entre le SPLA et la communauté étudiante de l'Université Laval. Le comité se réunit **au besoin**. En plus des deux postes étudiants disponibles pour le premier cycle, la vice-présidence à l'enseignement et recherche y siège de façon statutaire.

Comité-conseil à l'amélioration des conditions des étudiantes et étudiants parents (2 postes)

Le mandat du comité est d'examiner toute question contribuant directement ou indirectement à l'amélioration des conditions d'études et de vie des étudiantes et des étudiants parents favorisant la réussite scolaire dès leur admission et de rendre compte périodiquement au vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes les recommandations résultant des délibérations du Comité-conseil. De plus, il se doit de déterminer, d'ajouter et de suggérer tout élément pertinent permettant l'amélioration de mesures afin de soutenir les étudiantes et les étudiants parents dans l'atteinte de leurs objectifs, de maintenir des statistiques et des données au sujet des étudiantes et des étudiants parents de l'Université Laval afin de mieux répondre à leurs besoins. Les membres du comité révisent la politique ainsi que les autres documents directement associés à celle-ci et font rapport de ses observations et de ses recommandations au vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes **au moins une fois par année**, si le Comité-conseil l'estime nécessaire.

Au moins l'une des deux personnes élues **doit être une ou un parent-étudiant** selon la politique de l'Université.

Groupes de travail et comités de la CADEUL

Comité d'enquête (1 poste)

Ce comité est chargé d'examiner toute plainte officiellement formulée à l'encontre de la Confédération. Il est formé d'une personne élue par le caucus des associations qui n'est pas membre du conseil d'administration, d'une personne issue du conseil d'administration qui n'est pas membre du comité exécutif, et de l'une des trois personnes élues par l'Assemblée générale annuelle afin d'agir à la présidence du comité d'enquête.

Le comité doit se réunir **au besoin**. Il ne s'est réuni qu'une seule fois depuis sa création, en 2005.

Comité institutionnel de protection de l'environnement (2 postes)

Ce comité, créé en vertu de la Politique environnementale de la CADEUL (devenue Politique de développement durable en juillet 2020) vise à coordonner et évaluer les efforts de protection de l'environnement et de réduction de l'empreinte environnementale de la Confédération. Il est formé de deux personnes nommées par le caucus des associations étudiantes, deux personnes nommées par le conseil d'administration, de la vice-présidence aux affaires institutionnelles, d'un autre membre de l'exécutif et de la présidence de la Confédération.

Le comité doit se réunir **autant de fois que jugé nécessaire, mais au moins quatre fois par année**, selon les recommandations des comités précédents. Les rencontres serviront à remplir la grille d'évaluation environnementale triennale et à discuter d'actions dans le but de l'amélioration en ce qui a trait au développement durable au sein de la CADEUL.

Comité de réflexion sur le pouvoir des membres (7 postes)

Le comité de réflexion sur le pouvoir des membres a pour mandat principal cette année de réviser le cahier de positions de la CADEUL et d'établir des listes de révisions qui seront présentés par la suite au caucus des associations étudiantes.

Le comité est composé de sept déléguées ou délégués du caucus des associations étudiantes, de la vice-présidence aux affaires institutionnelles et de la vice-présidence aux affaires externes de la Confédération.

La fréquence des rencontres du comité **reste à déterminer**.

Comité de sélection de la présidence d'assemblée (1 poste)

Chaque année, à compter du mois d'août, mais avant la fin du mois de septembre, le conseil d'administration met sur pied un comité de sélection afin de choisir une personne pour agir à titre de présidence des assemblées.

Le comité de sélection est formé de trois (3) personnes, soit de la présidence de la Confédération, d'une ou un membre du conseil d'administration qui n'occupe pas un poste du comité exécutif, et d'une déléguée ou un délégué du caucus des associations qui n'occupe pas un poste au sein du conseil d'administration. La vice-présidence aux affaires institutionnelles assiste aux délibérations de ce comité à titre d'observatrice.

Le comité se rencontre pour analyser les candidatures et effectuer des entrevues. Il y a donc un **maximum de trois ou quatre rencontres par année.**

Comité du plan de développement (2 postes)

Ce comité, nouveau du mandat 2020-2021, aura comme rôle d'assurer la création du Plan de développement de la Confédération en cohérence avec les besoins et les revendications des membres individuelles, individuels et associatifs dans le but d'assurer la pérennité et le développement à moyen et long terme de la CADEUL.

Le comité du plan de développement est formé de sept (7) personnes, soit de la présidence de la Confédération, de la vice-présidence aux affaires institutionnelles, de la vice-présidence aux finances et au développement, de deux (2) membres du conseil d'administration et de deux (2) déléguées ou délégués du caucus des associations qui n'occupent pas un poste au sein du conseil d'administration.

La fréquence des rencontres **reste à déterminer.**